

Programmes de soutien de l'Union européenne

Etat des lieux

- Enjeux et problématiques

La culture ne fait partie des compétences de l'Union Européenne que depuis le traité sur l'Union Européenne, dit de Maastricht, de 1992. De plus, elle reste une compétence exclusive des Etats-membres. Les interventions de l'Union Européenne, notamment en terme de financements, restent ainsi marginales, respectant le principe de subsidiarité qui consiste à affirmer que l'Union n'agit qu'en complément des Etats lorsque ceux-ci ne sont pas en mesure d'assumer seuls une politique.

Il est ainsi difficile pour les opérateurs culturels d'avoir une réelle vision des actions de l'UE dans leur domaine. Depuis quelques années, l'UE se concentre également, au-delà du soutien financier, sur une concertation avec le secteur, grâce notamment à l'agenda européen pour la Culture à l'ère de la mondialisation.

- Acteurs concernés

La culture peut élarger à différents types de financements communautaires, selon les projets développés. A noter cependant que le seul programme qui lui soit réellement dédié est le programme Culture (ex-culture 2000) qui vise à co-financer des projets de coopération culturelle en Europe.

Mais la culture peut également trouver sa place dans les politiques communautaires en faveur de la compétitivité, de l'emploi etc.

Pour pouvoir prétendre à un financement communautaire, il faut être une personne morale, un artiste individuel ne peut y prétendre.

- Chiffres-clés

Les différents Etats membres de l'UE possèdent des Points Contact Culture, organismes de conseil sur le programme Culture en particulier, et sur la politique européenne en général, comme c'est le cas du Relais Culture Europe en France. Ce dernier possède des informations sur la mobilisation des fonds européens par les acteurs du secteur culturel et

se mobilise pour faire entendre la voie du secteur dans les politiques communautaires, notamment en lien avec l'agenda européen pour la culture.

- Contexte régional, national et international

Selon les programmes auxquels les opérateurs souhaitent émarger, il leur faut développer ou non un partenariat entre plusieurs acteurs de plusieurs pays. C'est le cas du programme Culture (programme qui vise à favoriser la circulation des artistes et des œuvres en Europe), du programme Interreg (programme qui favorise la coopération transfrontalière) ou du programme Jeunesse en action. Pour un co-financement par les fonds structurels, dans le cadre de la politique de cohésion, les opérateurs doivent développer un projet local au service de l'emploi, de l'attractivité du territoire, des quartiers, ou en milieu rural. Ces derniers financements sont moins connus et moins maîtrisés par les opérateurs culturels car moins accessibles.

Diagnostic

- Forces, faiblesses, opportunités, risques

Forces

Capacité financière importante : avoir les moyens de mener des actions d'ampleur ou originales

Faiblesses

Une gestion exigeante, des besoins en trésorerie

Des programmes trop peu connus qui nécessitent des temps d'anticipation importants

Opportunités

Des financements disponibles pour des projets novateurs

Risques

Concurrence entre projets

Annexes

- Article 151 du Traité sur l'Union Européenne
- Revue Relais (3)
- Fiches Financements européens de l'OGACA
- Guide du Bureau Alsace sur les financements européens 2007-2013
- COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation – 2007
- "les financements culturels européens" - La documentation française 2001 - Paris (édition plus récente?)
- "les valeurs culturelles européennes" - sondage commandé par la direction générale de l'éducation et de la culture et coordonné par la direction générale communication - septembre 2007
- La déclaration de Bruxelles des artistes, des professionnels et des entrepreneurs de la culture du 3 avril 2009
- "vers une politique culturelle de l'Europe" Chantal Boiron - UBU scènes d'Europe / European stages - n°43-44 - 2008
- Discours d'ouverture du Commissaire Louis Michel au colloque Culture et création 2-2 avril 2009 à Bruxelles
- "un train pour l'Europe", conférence organisée dans le cadre de Présent Composé, Odéon théâtre de l'Europe, Paris, 23 avril 2009
- "six heures pour l'Europe des cultures", conférence organisée dans le cadre de Présent Composé, Odéon théâtre de l'Europe, Paris, 26 avril 2009
- <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rec5.html>
- <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rec.html>